



# PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin, le 02/05/2023

### **SANTÉ / ÉVACUATIONS SANITAIRES**

#### **REPRISE DES ÉVACUATIONS SANITAIRES DE NUIT ENTRE SAINT-BARTHÉLEMY ET GRAND-CASE**

Jusqu'ici, les EVASAN de nuit entre les aéroports de Saint-Barthélemy et de Grand Case étaient impossibles, les atterrissages de nuit à Grand Case étant interdits pour des raisons de sécurité. Pour les mêmes raisons, les équipes médicales envoyées en mission d'EVASAN depuis Saint-Martin ne pouvaient rentrer avant le lendemain matin, rendant impossible une seconde évacuation.

Cette situation pénalisait les résidents des deux îles en matière de prise en charge sanitaire.

Conformément à la volonté exprimée par Jean-François Carenco, Ministre délégué chargé des outre-mer lors de son déplacement en octobre 2022 en vue d'améliorer l'offre de soins des résidents de saint-Barthélemy et saint-Martin, l'ensemble des services de l'État concernés (préfecture, DGAC), les gestionnaires des aéroports de Saint-Barthélemy et Saint-Martin ainsi que le Centre Hospitalier se sont mobilisés afin de créer les conditions et les procédures permettant les atterrissages de nuit à l'aéroport de Grand-Case.

#### **Le dispositif est désormais opérationnel.**

Il constitue un renforcement des capacités de prise en charge par des évacuations sanitaires vers la Guadeloupe ou la Martinique.

Contact Service de la communication :

06 90 35 22 00

[alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr](mailto:alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr)